

**ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO SUR LES MISES A JOUR DE L'ASSISTANCE
AUX VICTIMES DE MINES ET DE PERSONNES EN
SITUATIONS DE HANDICAPS A L'OCCASION DE LA
13^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES.**

GENEVE DU 02 - 06 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La République Démocratique du Congo vous remercie de l'attention particulière que vous voudriez bien accorder à cette présentation qui a trait aux mises à jour de la situation de l'assistance aux victimes et de personnes en situation de Handicap.

Faisant partie des pays disposant d'un grand nombre de victimes de mines évaluées aujourd'hui à plus de 2516 victimes, la République Démocratique du Congo reste engagée à mettre en œuvre le plan d'action de Carthagène.

En application du plan quinquennal de Carthagène, notre pays a mis en place un plan stratégique national de la lutte anti-mines, plan qui sert d'outil de référence avec des aspects spécifiques liés à la mise en œuvre du programme d'assistance aux victimes.

Monsieur le Président,

Les années 2012 et 2013 ont été productives en ce qui concerne les activités concrètes du programme d'assistance aux victimes en République Démocratique du Congo.

Dans le cadre de la coordination, en étroite collaboration avec tous les acteurs impliqués au programme lié à la situation des personnes vivant avec handicap, un sub cluster handicap a été mis en place en plus du Groupe de travail sur l'assistance aux victimes.

Ce sub cluster est composé des représentants de tous ministères et services impliqués dans la question de handicap, des associations des personnes vivant avec handicap, des fournisseurs de service (Centres orthopédiques), des organisations nationales et internationales comme Handicap International, CICR, CBM, TLMI, UNMCC, etc.

Cette instance vient renforcer les échanges d'informations et des données entre acteurs œuvrant dans le secteur de handicap selon qu'il s'agit des spécificités. Cinq Commissions composent la structure à savoir : la réadaptation physique, la détection précoce de handicap, la célébration de la journée internationale des personnes Vivant avec handicap, la surdit  et l'assistance aux victimes.

Dans le cadre du renforcement du cadre l gal et r glementaire, des efforts ont  t  fournis par la RDC pour la prise en compte des instruments juridiques internationaux assurant la protection et la promotion des Droits des personnes en situation de handicap dont les victimes des mines.

Nous pouvons citer :

- la promulgation de la loi n 13/24 du 07 juillet 2013 portant adh sion de la RDC   la Convention internationale sur les Droits des personnes vivant avec handicap ;
- l'inscription du proposition de loi organique sur le handicap appel e « Loi portant protection et promotion des personnes vivant avec handicap en RDC »   la session parlementaire de mars 2013 et sa reconduction   la session de septembre 2013 ;
- le lancement en date du 31 ao t 2013, en rapport avec l'article 31 de la convention Internationale sur les droits des personnes handicap es, de la campagne nationale d'identification des personnes vivant avec handicap en RDC et de leurs structures respectives ;
- la publication de l'arr t  du 23 septembre 2013 du Ministre des Affaires Sociales, Action humanitaire et Solidarit  Nationale portant cr ation et organisation du Comit  de pilotage du processus d'organisation des Etats g n raux sur la situation des personnes vivant avec handicap dont les victimes des mines en RDC ;

Dans cette m me logique, le Gouvernement congolais tend   mat rialiser la participation effective des personnes en situation de handicap aux niveaux des instances d cisionnelles. Ce qui justifie la participation active et visible des personnes en situation de handicap aux Concertations nationales organis es au mois de Septembre 2013 mettant au tour d'une table toutes les couches de la population pour r fl chir sur la situation g n rale du pays.

Nous pouvons aussi signaler la prise en compte le 17 mai 2013, des personnes vivant avec handicap dans le Conseil Consultatif national aux droits de l'Homme.

Monsieur le Président,
Excellence,
Mesdames et Messieurs,

Plusieurs projets ont été exécutés dans le cadre de l'assistance directe aux victimes en vue de répondre aux recommandations 29 et 31 du plan d'action de Carthagène.

C'est dans ce cadre que la MONUSCO et le gouvernement Japonais ont appuyé les victimes de la RDC dans les Provinces du Maniema, Katanga, Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu.

Les centres Orthopédiques SHIRIKA LA UMOJA au Nord Kivu et HERIKUETU au Sud Kivu se sont focalisés sur la réadaptation physique des victimes qui ont bénéficié des soins médicaux, de l'aide à la mobilité et autre assistance. Le Centre HERIKUETU avait fourni la réinsertion socio-économique à travers les formations en coupe et couture et une dotation de Kit de démarrage. Aussi, les enfants victimes ont été enregistrés dans les écoles pour leur scolarisation ensemble avec d'autres enfants.

Plusieurs activités sur la réinsertion socioéconomique ont été effectuées par ADIC, BADU, AFRILAM, ECC-MERU et première ALERTE dans les Province du Nord Kivu, Sud Kivu, le Katanga et Orientale. Ces projets ont inclus la formation en petit commerce ou en activité génératrice de revenus telles que la Coupe et Couture, la Coiffure, la restauration, le Petit Commerce (Vente de produit de première nécessité) et le fraisage.

Tous ces projets ont concerné 293 victimes dont 184 hommes, 90 femmes, 15 garçons et 49 filles.

Les victimes ont bénéficié de kit de réinsertion comprenant les équipements selon la catégorie et type d'outils importants pour démarrer les activités génératrices de revenu.

Par ailleurs, un certain nombre de difficultés demeure suite :

- au nombre accablant des victimes dont l'insuffisance des fonds ne permet pas d'assister tout le monde ;

- La durée de projets, spécialement ceux financés par la MONUSCO était trop courte ;

Monsieur le Président,

Je voudrais terminer mon allocution en remerciant très sincèrement tous les donateurs qui ont consenti à assister les victimes des Mines en RDC à savoir, le Japon, l'Australie, la Norvège à travers l'ICBL, etc.

La RDC voudrait rappeler que la mise en œuvre du programme d'Assistance aux victimes est tributaire aux moyens disponibles. Raison pour laquelle elle fait appel aux bailleurs de fonds pour soutenir davantage ces victimes qui restent vulnérables.

C'est avec ces mots que je remercie l'auguste assemblée pour l'attention portée à cette présentation.

IBONGE NUMBI Louis
Chef de Section, Chargé d'Assistance
aux Victimes de Mines (RDC)